

Vendredi 26 avril 2013 de 10h30 à 12h00

Couvet/NE - Visite du site « Dubied-Site, de part et d'autre de l'Areuse »

Représentants des autorités :

- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, Vice-président du Conseil communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale, Couvet
- Monsieur Christian Mermet, Conseiller communal, chef du dicastère du développement territorial (urbanisme), de la vie associative et de la culture, Couvet
- Monsieur Pierre-Laurent Denis, Architecte communal, Commune de Val-de-Travers

Les autorités souhaitent la bienvenue à Couvet aux membres du jury ainsi qu'aux concurrents présents.

Ils se réjouissent que le site de Couvet ait été retenu pour la 12^{ème} session d'Europan et rappellent la problématique du site, puis distribuent quelques documents :

- Revue historique neuchâteloise – Dubied, une entreprise neuchâteloise, 1867-1988 / voir document COUVET-CH-T-Pr1.pdf et COUVET-CH-T-PR1b.pdf
- Fleurier au fil du temps (www.fleurier.ch) / voir document COUVET-CH-T-Pr2.pdf
- Revue L'heure by Fleurier : Le Val-de-Travers passe à l'heure d'été... (mars 2013) / voir document COUVET-CH-T-Pr3.pdf
- Liste des propriétaires du site Dubied / voir document COUVET-CH-T-Pr4.pdf
- ISOS Inventaire des sites construits à protéger en Suisse – Sites construits d'importance nationale, République et canton de Neuchâtel / voir document COUVET-CH-T-Pr5.pdf

Rodolphe Luscher, président d'EUROPAN Suisse, indique aux candidats présents que toutes les questions concernant le site doivent être posées, après la visite, via le site internet www.europan-europe.eu.

Questions posées suite à la visite du site :

Lors de la visite, des photos de l'intérieur des différents bâtiments de l'usine ont-elles été prises par l'organisation ? Serait-il possible de les avoir ?

Non, nous n'avons pas de photos de l'intérieur des bâtiments à vous remettre.

Quelle est la langue du rendu ? (français ou anglais ?)

Voir règlement article 4.3 « Les propositions s'expriment dans la langue du site (donc en français) ou en anglais, à l'exception du cahier digital qui doit être en anglais seul, ou en anglais et dans la langue du site. »

Si notre projet nécessite la démolition de certains bâtiments existants, devons-nous les reconstruire ailleurs sur le site du projet ?

Pas nécessairement. Toutefois, la faisabilité d'une ou plusieurs destructions de bâtiment dépendra fortement des activités qui y sont actuellement déployées. Les grands bâtiments situés aux deux extrémités du site abritent de nombreuses sociétés et sont globalement en bon état, alors que les surfaces situées au cœur du site sont vétustes et connaissent un faible volume d'activité.

D'après les documents reçus lors de la visite du site, le bâtiment "Etel SA" est impropre à tout type d'utilisation, mais nous avons découvert qu'il pouvait être remis en état et réutilisé. Quelle est l'option recommandée ?

Ce bâtiment vient d'être racheté par une société active dans les alliages métalliques de pointe, qui installe ses activités. L'entreprise procède actuellement à quelques rénovations mineures. Une destruction du bâtiment n'est pas envisageable et toute réaffectation qui impliquerait le déplacement de la société installée obligerait à une compensation au moins équivalente.

Est-il possible d'avoir une estimation du nombre de personnes travaillant actuellement sur le site Dubied ? Combien de personnes travaillent sur le site de Léchère ?

Il y a aujourd'hui une bonne centaine d'emplois directement sur le site Dubied. A cela s'ajoutent entre 100 et 200 personnes (selon les périodes), qui suivent une formation sur le site, au sein du centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).

Sur la zone de la Léchère (inclus le périmètre situé au Nord de la rivière), il y a environ 200 emplois industriels. Au total, le pôle de développement (site Dubied + Léchère) accueille donc plus de 400 personnes actuellement. Avec l'ouverture de l'usine Cartier durant les semaines à venir, ce chiffre augmentera à 550, puis à plus de 700 à terme.

Il est intéressant de relever également l'existence d'autres emplois sur le site, notamment la vingtaine de collaborateurs du centre sportif régional et de son restaurant.

Vous indiquez qu'il faut «suivre les règles de l'environnement". Voulez-vous dire les grands principes du respect de l'environnement ? Ou bien y a-t-il des réglementations régionales spécifiques à suivre ?

Les principes du respect de l'environnement. Mais les réglementations prévues par le droit en vigueur doivent également être respectées !

Les activités actuellement présentes sur le site - comme le garage ou la centrale – doivent-elles être prises en considération ?

Oui.

Le bâtiment le plus élevé à l'est – bâtiment administratif - est actuellement en cours de rénovation. Est-ce que cela signifie que ce bâtiment doit être conservé ?

Oui.

Est-il possible d'avoir des photos de l'intérieur des bâtiments de l'usine ?

Nous n'avons pas de photos de l'intérieur des bâtiments à vous remettre.

Les documents remis lors de la visite du site, indiquent que le bâtiment "Etel SA" semble être hors d'usage, mais nous avons découvert qu'il est en cours de rénovation pour une nouvelle utilisation. Comment faut-il traiter ce bâtiment dans le projet ?

Ce bâtiment vient d'être racheté par une société active dans les alliages métalliques de pointe, qui installe ses activités. L'entreprise procède actuellement à quelques rénovations mineures. Une destruction du bâtiment n'est pas envisageable et toute réaffectation qui impliquerait le déplacement de la société installée obligerait à une compensation au moins équivalente.

Conclusions :

La réflexion sur ce site, comprend deux axes : L'un, de par sa dimension, concerne l'aménagement du territoire; l'autre le potentiel de réutilisation que représente certains des bâtiments existants. Dès lors se pose la question sur la manière de démarrer un projet en zone urbaine plutôt que sur le caractère architectural du projet.

Ce qui est attendu, c'est plutôt une stratégie de démarrage et des propositions de phasage pour une réalisation par étapes qui, par la mise en place d'éléments architecturaux et urbanistiques forts, permettrait d'assurer la pérennité de la vision future choisie pour l'avenir de ce site.

Friday, April 26, 2013 from 10:30 to 12:00

Couvet/NE – Site tour "The Dubied site, on both sides of the Areuse River"

Representatives of the local authorities:

- Mr. Jean-Nathanael Karakash, Vice President of the Municipal Council, head of the Department for the Economy, the Finance and Social integration in Couvet
- Mr. Christian Mermet, Municipal Councilor, Head of the Department for Territory Development (Urban Planning), Community life and Culture of Couvet
- Mr. Pierre-Laurent Denis, City Architect, City of Val-de-Travers

The local authorities welcomed the jury and the attending competitors to Couvet.

They said that they were pleased that the site Couvet had been selected for the 12 th European session and reviewed the main issues at hand. At the end they handed out a document folder containing:

- Neuchâtel Historical Magazine: "Dubied a Neuchâtel company, 1867-1988 / see document COUVET-CH-T-Pr1.pdf and COUVET-CH-T-PR1b.pdf
- Fleurier over time (www.fleurier.ch) / see document COUVET-CH-T-Pr2.pdf
- Magazine "L'heure by Fleurier": The Val-de-Travers switches to summer time ... (March 2013) / see document COUVET-CH-T-Pr3.pdf
- List of the owners of the Dubied site / see document COUVET-CH-T-Pr4.pdf
- ISOS Inventory of Heritage Sites in Switzerland - Built sites of national significance, the Republic and Canton of Neuchâtel / see document COUVET-CH-T-Pr5.pdf

Rodolphe Luscher, The President of European Switzerland, told the attending candidates that all the questions regarding the site had to be asked after the site tour, via the website www.euopan-europe.eu.

Questions asked after the site tour:

During the site tour, did the organizers take photos inside the buildings? If yes, is it possible to have them?

No, we don't have any building's interior pictures to give you.

In what language should the project be submitted (French or English)?

See rules art. 4.3 « The projects must be written in the site language (thus in French) or in English, except the digital document which has to be in English only, or in English and in the site language. »

If our project requires tearing down part of the existing buildings, do we have to rebuild them somewhere else in the project site?

Not necessarily so. However, the possibility of tearing down one or more building will mainly depend on the activities currently deployed there. The large buildings at both ends of the site are home to a number of companies. The buildings are in good condition overall. On the other hand the built areas located in the center of the site are decrepit and shelter very few activities.

According to the documents received when we toured the site, the “Etel SA” building appears as unfit for any type of use, but we found out that it can be refurbished and reused.

What option should be taken into consideration?

This building has recently been bought by a company working with leading edge metal alloys, which will set up shop there. The company has started some minor renovation work. Tearing down the building is not an option and planning a new use of that building would involve moving out the new company and pay them at least an equivalent compensation.

Is it possible to have an estimation of the number of people currently working in the Dubied site? How many people working in the Léchère site?

There are currently over hundred people working in the Dubied site with a full time job. In addition, there are between 100 and 200 people (depending on the season), enrolled in training sessions taking place in the site at the CNIP (the Neuchatel Center for professional integration).

In the La Léchère area (including the part located north of the river), there are currently about 200 industrial jobs. Altogether, there are over 400 people in whole development cluster (Dubied+ Léchère sites). With the opening of the Cartier factory in the weeks to come, this figure will rise to 550 and more than 700 over time.

Let's not forget the existence of other jobs in the site, including the twenty employees of the Regional Sports Center and its restaurant.

You mention “following the environment rules”. Do you mean general environment guidelines or are there specific regional regulations that should be followed?

The general rules of environment protection. But the current local regulations must be complied with.

Should the activities currently operating in the site - like the garage or the power station - be taken into consideration?

Yes.

The tallest building in the east (the office building) is currently being refurbished. Does it mean that the building should be preserved?

Yes.

Is it possible to have photos from inside the factory buildings?

We don't have any building's interior pictures to give you.

According to the documents provided the day of the site tour, the building “Etel SA” appears to be out of use, but we found out that it is being refurbished to be reused. How should that building be treated in the project?

This building has recently been bought by a company working with leading edge metal alloys, which will set up shop there. The company has started some minor renovation work. Tearing down the building is not an option and planning a new use of that building would involve moving out the new company and pay them at least an equivalent compensation.

Conclusion:

The projects must take into consideration two main constraints: the large size of the site requires a territory planning approach and the reuse potential of some of the existing buildings must be analyzed. Therefore, the project must focus on how to start a project in an urban areas rather than emphasizing the project architectural quality

What is expected is first a starting strategy with scheduling proposals for an implementation in stages with strong urban elements to ensure the sustainability of the chosen urban strategy.